

de toutes nos universités et compte quelques-uns des linguistes les plus connus de notre pays. Placé sous le patronage du C.I.P.L., dont il est le mandataire, ce Comité a le privilège d'avoir à sa tête comme présidents d'honneur un membre du Haut Conseil Fédéral et des représentants de nos autorités genevoises.

Pour l'organisation du second Congrès, nous nous sommes inspirés des principes qui ont assuré le succès du premier, tout en usant d'une certaine liberté dans leur application; car nous estimons qu'il y a plus d'inconvénients que d'avantages à s'enfermer dès maintenant dans une tradition rigide.

Le programme comporte, à côté des séances de sections, des séances plénières relativement nombreuses. Au programme de celles-ci figurent certaines questions d'un intérêt général et d'une grande actualité. Les unes seront présentées simplement par des rapporteurs qualifiés, dont l'exposé sera ensuite discuté en séance; pour d'autres questions, nous instituons par avance une sorte de consultation générale, et nous espérons que tous ceux qui pourront contribuer à leur solution répondront à notre appel.

Vous ne vous étonnerez pas si notre programme fait une large place à la linguistique générale. C'est aux congrès spéciaux (de romanistes, de slavistes, de phonéticiens, etc.) qu'il appartient d'aborder des sujets qui relèvent uniquement de telle ou telle discipline particulière; nous n'entendons naturellement pas discuter des problèmes de théorie pure, ni faire concurrence aux psychologues et aux philosophes. Les faits concrets doivent demeurer la base solide de tous nos travaux; linguistes, nous voulons rester toujours en contact avec la réalité linguistique. En revanche, nous ne perdons pas un instant de vue l'ensemble de notre science, et il importe que tous les travaux présentés au Congrès, aussi bien en sections qu'en séances plénières, aient pour objectif d'éclairer quelque principe fondamental.

Les questions purement techniques ne peuvent — cela va sans dire — être tranchées dans le Congrès lui-même. Mais son intervention dans ce domaine n'en est pas moins très efficace. Il peut émettre des vœux, contrôler et sanctionner les propositions émises par des experts, nommer des commissions chargées de poursuivre les questions amorcées. Ainsi le Congrès de Genève entendra et discutera des rapports sur les travaux exécutés par le C.I.P.L., conformément aux décisions prises à La Haye.

Le Comité fera imprimer et distribuer avant le Congrès les thèses et tous autres documents propres à éclairer les congressistes sur les objets à l'ordre du jour, afin qu'ils puissent participer largement et utilement à la discussion.

Le Congrès de Genève, comme celui de La Haye, est un congrès par invitations: auront seules le droit de vote les personnes qui recevront la présente circulaire ou seront agréées par le Comité.

Les langues officielles du Congrès seront, outre l'anglais, les trois langues nationales de la Confédération Suisse: l'allemand, le français et l'italien. C'est pour des motifs d'ordre pratique que nous avons rédigé le texte de cette circulaire en français seulement.

Les rédacteurs des rapports et les présidents de séances seront choisis parmi les diverses nationalités représentées, entre lesquelles nous nous efforcerons de tenir la balance égale.